



Prépa aux Grandes Ecoles du Droit - DU

Objectifs

Une formation approfondie, centrée sur les concours de grandes écoles (Ecole Nationale de la Magistrature, Ecole Nationale des Greffes, Centre régional de formation professionnelle des avocats).

Obtention d'un diplôme universitaire « Prépa GED » en complément de la Licence.

Moyens

- Perfectionnement des connaissances
- Approfondissement et actualisation des connaissances juridiques
- Connaissance et compréhension du monde contemporain
- Perfectionnement méthodologique
- Entraînement à la dissertation
- Entraînement à la présentation orale
- Entraînement à la mise en situation pratique

Et après...

1) Poursuites d'études en Licence 3

Après validation de la L1 et la L2 mention droit, parcours Prépa GED, les étudiants ont la possibilité de suivre d'autres formations de niveau L3 dispensées au sein de l'UFR DSEP, notamment la Licence d'Administration Publique (LAP) dans le cadre de l'Institut de Préparation à l'Administration Générale (IPAG).

2) Poursuites d'études en Master

Tout étudiant titulaire d'une licence de droit a accès de plein droit aux Masters mention droit. Le parcours Prépa GED qualifie plus particulièrement pour la Mention Justice, Procès et Procédure.

3) Autres poursuites d'études : concours

Après validation de la L1 et la L2 mention droit, parcours Prépa GED :

- les étudiants ont la possibilité de s'inscrire au concours de greffier
- ils peuvent également s'inscrire à L'IPAG afin de préparer les concours administratifs de catégorie A et B

Conditions d'accès

Formation requise

- * Admission initiale

Baccalauréat

Capacité en droit

Diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU)

- * Admission au fil de l'eau

Licence 1 ou une Licence 2, mention Droit.

Procédure d'admission

Les étudiants doivent suivre la procédure décrite sur PARCOURSUP.

Seront particulièrement pris en compte dans l'appréciation du dossier :

- La fiche Avenir
- Le projet de formation motivé
- Les notes et appréciations transmises via Parcoursup
- L'intérêt pour les questions juridiques, historiques, sociales et politiques
- La cohérence de la demande par rapport au projet professionnel
- La cohérence et la qualité de la présentation du dossier
- L'avis du conseil de classe

Condition de maintien

Evaluation de la situation de chaque étudiant à l'issue des deux premières années du parcours, selon différents critères (attitude, assiduité, résultats).

DIPLÔME UNIVERSITAIRE

Un diplôme supplémentaire, valorisant le curriculum vitae.

Conditions d'obtention du DU :

- ☞ Validation de la Licence ;
- ☞ Validation de l'Unité d'enseignement « Prépa GED ».

Organisation de la prépa

Séminaires dispensés par des universitaires et des professionnels du monde juridique.

Travaux dirigés, permettant aux étudiants de pratiquer à la fois les **exercices juridiques écrits** et l'exercice de présentation orale, par le biais de **khôlles**.

Matières enseignées

Sur les trois années de la Licence :

- Culture générale
- Culture juridique : histoire du droit, ...
- Droit privé : droit de la famille, des personnes, des obligations, droit commercial, droit social...
- Droit pénal
- Droit du procès : procédure civile et procédure pénale

Pratique

Droit de scolarité :

Les étudiants doivent s'acquitter des droits de scolarité au tarif licence.

Il n'y a pas de frais supplémentaires pour la prépa GED.

Volume horaire/semestre :

12 h de séminaires

15 h de travaux dirigés

Travail en groupe

Site préparant au diplôme :
DIJON

Responsables :

Emmanuelle JUEN

Maître de conférences

03.80.39.53.89

Emmanuelle.Juen@u-bourgogne.fr

Et

Géraldine MAUGAIN

Maître de conférences

03.80.39.35.49

Gerladine.Maugain@u-bourgogne.fr

Contacts secrétariats :

UFR Droit & Sciences Economique et Politique

4 boulevard Gabriel - BP 17270

21072 Dijon cedex

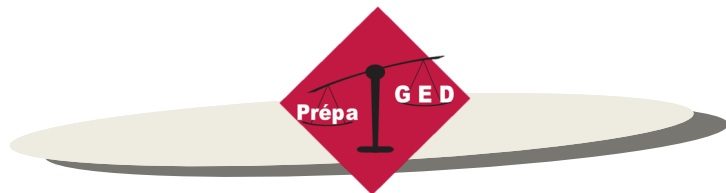
Secretariat.droit.licence@u-bourgogne.fr

Scolarité L1 et L2 Droit - bureau R22

03 80 39 53 65 / 39 06

Scolarité L3 Droit - bureau R22

03 80 39 53 11



Les vœux

Du 22 janvier au 13 mars :

- ⇒ création du dossier : <https://www.parcoursup.fr/>
- ⇒ saisie des vœux
- ⇒ consultation des caractéristiques de chaque formation

Du 14 mars au 31 mars :

- ⇒ examen des vœux par les lycées
- ⇒ chaque vœux fait l'objet d'une fiche avenir
- ⇒ confirmation de chaque vœu une fois le dossier complet
- ⇒ un vœu non confirmé avant le 31 mars, ou un dossier incomplet, n'est pas pris en compte

Les propositions

Fin mai

- ⇒ réponse aux vœux de la part des établissements d'enseignement supérieure
- ⇒ confirmation ou mise en attente des vœux par le candidat

Inscription

Été

- ⇒ après la parution des résultats du BAC, ouverture des inscriptions dans l'établissement choisi sur deux périodes : 2 semaines en juillet, et 3 semaines fin août - début septembre

Procédure complémentaire

Fin juin - début juillet

- ⇒ ouverture de la procédure complémentaire
- ⇒ après la parution des résultats du BAC, une commission pilotée par le recteur propose une affectation aux bacheliers qui n'ont obtenu aucune réponse positive

S'informer : <http://lyceens.u-bourgogne.fr/>